Annexe A

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2026

Je soussignée Me Caroline Plourde, greffière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie que l'avis de convocation de la séance ci-dessus mentionnée a été dûment signifié et reçu par tous les membres du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, ledit avis ayant été remis par courriel à l'ensemble des membres le 13 août 2026.

À Sainte-Anne-de-Bellevue, le 13 août 2026.

Me Caroline Plourde,

[Original signé]

Greffière